

	VILLE DE LESSINES	FICHE SECURITE
	MEMENTO FESTIVITES	24

DIFFUSION DE MUSIQUE / SONORISATION		
	<i>A faire</i>	<i>OK</i>
1	Obtenir l'autorisation du Bourgmestre	
2	Disposer les baffles de façon à ce que le son soit émis dans une direction qui gênera le moins possible le voisinage	
3	La police vient poser un limiteur de bruit plombé à 90dB avant l'ouverture de la manifestation	
4	Prendre les mesures nécessaires quant au respect de la réglementation en vigueur pour la <u>SABAM</u> et la <u>Rémunération équitable</u>	
5	Diminuer les auditions musicales à partir de 22 heures et les faire obligatoirement cesser à 02 heures du matin	